**DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE**

# Les enjeux de la formation à la conduite

L’objectif général de la formation est d’amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L’effort de renforcement de l’éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l’aide de votre formateur.

# Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l’élève dans l’acquisition des compétences indispensables pour la conduite d’un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l’élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d’apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

# Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

**Un formateur accompagne les élèves à l’examen du permis de conduire.**

# Comment se déroule l’examen ?

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

* la première : hors circulation ;
* la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l’épreuve pratique sont évaluées par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L’évaluation de l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L’épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l’épreuve en circulation.

L’objectif de cette épreuve est d’évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L’objectif de l’épreuve en circulation est d’évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

* emprunter des routes droites, négocier des virages ;
* changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d’accélération et de décélération ;
* réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
* dépasser et croiser des véhicules ;
* quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
* prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L’expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | | | | |  | | |
|  |  |  |  |  |
|  | | | | | |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |  |
|  | | |  |  | | | | |
|  | | |  |
|  |  | | |  | |  | | |

**PARCOURS DE FORMATION**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l’assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

**Parcours théorique**

La formation théorique portant sur des questions «d’entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l’école de conduite avec un support média (BOX) et avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l’enseignant sur le tableau d’affichage) ou via Internet (option d’achat d’accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l’école de conduite, et est dispensée en présence d’un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h et de 16h à 19h ainsi que les mercredis de 9h à 11h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h. Le moniteur est présent en salle de code.

Les thèmes tels que la signalisation, règles de circulation… sont développés en fonction des élèves présents et de leur niveau.

**Parcours pratique**

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

* en ville sur Montbrison, Savigneux, Précieux et alentours
* en rase campagne
* sur une 2X2 voies
* de nuit (leçons prises en hiver).

**PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE**

# Définition

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque d’un PTAC supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3 500 kg, lorsque la somme des PTAC de l’ensemble constitué est supérieure à 4250 kg.

# La formation

La conduite d’un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu’il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d’ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu’un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l’aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d’adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l’auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

# THÉMATIQUES

**Connaissances générales**

* + La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d’arrêt ;
  + La conduite en montagne ou zones accidentées ;
  + L’hygiène de vie et la conduite ;
  + La fatigue ;
  + Le chargement ;
  + Le stationnement ;
  + Le dépassement ;
  + Le centre de gravité, la force centrifuge, les stabilisateurs ;
  + La vitesse, l’anticipation, les situations d’urgence ;
  + Le freinage ;
  + Le porte-à-faux, les angles morts ;
  + L’assurance ;
  + Les passages à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d’art, les plantations, l’itinéraire.

# Vérifications à effectuer

* + Système de direction du véhicule tracteur ;
  + Niveau du liquide de frein ;
  + Suspension de la remorque ;
  + Pneus du véhicule tracteur/ de la remorque ;
  + Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction ;
  + Rétroviseurs additionnels : état, fixation ;
  + Lave-glaces, essuie-glaces ;
  + Portes, fenêtres et/ou vantaux (caravane), hayon.

# Attelage/dételage

* + Vérifications du système d’attelage : stabilisateurs, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule ;
  + Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d’attelage, mise en place du filin de sécurité et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein ;
  + Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture de la tête d’attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

**Pièces à fournir**

photos d’identité agrées (e-photo)

photocopie du permis ( recto-verso)

photocopie de la carte d’identité (recto-verso)

justificatif de domicile (moins de 6 mois)